

## L'Opco EP solidaire du peuple Ukrainien

**Sensible à la situation tragique en Ukraine et aux drames humains qu'elle engendre, le Conseil d'administration de l'Opco EP a décidé de prendre toute sa part dans l'accueil des personnes résidant en Ukraine qui viennent se réfugier en France.**

L'Opco EP s'appuie sur ses 17 Commissions Paritaires Régionales, mobilisées dans tous les territoires pour faciliter l'accompagnement des branches et des entreprises qui souhaiteraient s'engager à former des réfugiés en s'associant notamment aux acteurs locaux pour apporter des solutions et lever les freins à l'accueil des réfugiés et des jeunes ukrainiens dans le cadre de leur formation initiale.

A ce titre, Opco EP met en œuvre les différents services et dispositifs d'accompagnement permettant de favoriser l'insertion professionnelle des personnes provenant de l'Ukraine.

Il s'agira par exemple pour l'Opco EP de mobiliser plus fortement un programme de type HOPE<sup>1</sup>, « Hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi » (en 2022, les besoins identifiés concernent plus particulièrement les métiers d'assistante de vie aux familles, marbrier et d'aide boulanger) et les dispositifs POE (Préparation Opérationnelle à l'Emploi) et contrats de professionnalisation dans les territoires où seront logés les réfugiés ukrainiens en articulant la proposition de formation et d'emploi à un bilan de positionnement organisé par le guichet unique du service emploi (Pole Emploi, Missions Locales).

D'autres pistes sont à l'étude, comme celles de :

- **sensibiliser les branches professionnelles et les entreprises à cette situation** et d'identifier les besoins en recrutement des entreprises du champ de l'Opco EP pouvant s'ouvrir aux compétences des réfugiés ukrainiens. La mobilisation du dispositif Transco dans ce cadre pourrait-être une piste de travail
- **mobiliser les entreprises d'insertion** (structure d'insertion pour l'activité économique), qui se sont engagées à accompagner 10 000 personnes d'ici la fin juin
- **se rapprocher des associations franco-ukrainiennes** pour travailler sur l'identification des compétences et envisager le portage de tiers lieux de formation
- **mobiliser spécifiquement les fonds de l'Opco EP** (Plan de Développement des compétences par exemple) pour soutenir la formation dans le cadre de dispositifs adaptés au public réfugié (Ex : Français langues étrangères, bureautique, permis de conduire, ...)
- **former et mobiliser des traducteurs** dont les compétences en langue ukrainienne pourraient-être identifiées dans les entreprises du champ de l'OPCO (mobilisation

---

<sup>1</sup> sous réserve de l'ouverture de ce dispositif au bénéficiaire de la protection temporaire

sous forme de bénévolat mais formation prise en charge par l'entreprise via les fonds PDC de l'Opco EP)

- en lien avec l'État (programme AGIR du ministère de l'intérieur) et Pôle Emploi, **adapter les dispositifs de formation des non-salariés** (de manière temporaire) afin d'apporter des solutions de formation immédiates permettant un accès à l'emploi rapide

Les actions mises en œuvre dans le contexte de la crise ukrainienne ont pour objet de s'adresser à l'ensemble des personnes qui viendraient se réfugier sur le territoire français et pas uniquement aux personnes ayant fui la guerre en Ukraine.

### **A propos de l'OPCO des Entreprises de Proximité**

Né de l'accord constitutif interprofessionnel signé par la CPME, l'U2P et 5 confédérations syndicales de salariés, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, l'Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité (OPCO EP) est un des principaux acteurs dans l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

L'OPCO EP apporte un appui technique aux 53 branches professionnelles adhérentes, couvrant un total de 402 000 entreprises et 3 millions de salariés, en matière de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), de création de certifications professionnelles et de définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance. Il assure également le financement des dispositifs d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et promotion ou reconversion par l'alternance - « Pro A »).

S'appuyant sur son maillage territorial, l'OPCO EP peut ainsi accompagner les petites et moyennes entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle au regard des mutations économiques de leur secteur.

**Directeur général : Arnaud Muret**

### **Contact presse :**

Astrid CHENARD – 06 34 23 34 80 – Directrice de la communication OPCO EP –  
[astrid.chenard@opcoep.fr](mailto:astrid.chenard@opcoep.fr)